

OPTION EPS LYCEE NORT / ERDRE



PROFIL

- Cet enseignement s'adresse à des élèves intéressés par les activités physiques en général.
- Il est particulièrement adapté aux élèves susceptibles d'être motivés par un métier en relation avec le domaine sportif : emplois dans l'encadrement/animation, le médical/paramédical, le management et le spectacle, la sécurité, le journalisme...
- Il s'adresse donc à tout élève désireux de réfléchir et d'approfondir ses connaissances (physiques et théoriques) du monde sportif et de ses relations à la société.
- **Il ne s'agit donc pas d'une section sportive qui forme des sportifs de haut niveau en relation avec les fédérations et les clubs.**
- L'option EPS prend tout son sens dans le cadre d'un engagement **sur 3 ans au lycée général** (possibilité aussi dans les sections technologiques après étude chaque année de sa faisabilité en fonction des contraintes liées aux emplois du temps et aux effectifs suffisants)
- HORAIRES : l'option EPS est constituée de 3 heures par semaine, combinant 2 heures de pratique et 1 heure de Travaux dirigés, en relation avec les thèmes choisis.
- Ces horaires s'ajoutent aux 2h d'EPS obligatoires et communes à tous les élèves de lycée.

En s'inscrivant à l'option EPS, votre enfant s'engage :

- à participer aux enseignements dispensés dans le cadre de l'Option EPS. (3H/SEMAINE)
- à s'inscrire à l'AS de l'établissement et à participer ponctuellement aux activités proposées et à l'organisation de l'association. L'objectif est de confronter et valider ses compétences en tant que joueur, jeune officiel, arbitre ou organisateur et de mesurer ses connaissances effectives.

Pièces à fournir obligatoirement au secrétariat du Lycée de Nort/Erdre

- 1) La présente « FICHE D'INSCRIPTION 2nde OPTION EPS »
- 2) Bulletins scolaires du 1er et 2ème trimestre de la classe de troisième
- 3) Autorisation parentale UNSS
- 4) Chèque de 20 euros (chèque encaissé en octobre ou rendu si paiement avec le e.pass pays de la Loire)
- Pour tous les élèves postulant une réponse positive ou négative sera confirmée lors de la semaine de la rentrée (des entretiens auront lieu lors de cette semaine pour les élèves dont le dossier ne nous semblera pas offrir assez de garanties)

PROGRAMMES de l'option EPS

2 HEURES
DE
PRATIQUES
SPORTIVES
PAR
SEMAINE

SECONDE

- ESCALADE
- SPORTS COLECTIFS
- BOXE FRANCAISE / JUJITSU

PREMIERE

- NATATION SAUVETAGE
- GYMNASTIQUE
- ATHLETISME

TERMINALE

- CANOE KAYAK
- DANSE

1 HEURES DE TRAVAUX DIRIGES
(en salle de classe ou gymnase)

REFLEXION SUR LES THEMES CHOISIS. APSA ET :

- SANTE
- PREVENTION DES RISQUES – PROTECTION
- CULTURES CORPORELLES
- EGALITE HOMMES/FEMMES
- INCLUSION
- ENVIRONNEMENT
- ENTRAINEMENT

DES ACTIVITES
PONCTUELLEMENT ORGANISEES

Tous les élèves de l'option EPS participent à la vie de l'association sportive du Lycée.

Sortie(s) extérieure(s)

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités

Par l'activité régulière de l'élève dans des pratiques physiques diversifiées, et par l'apport de connaissances pluridisciplinaires, la réalisation de projets collectifs, la réalisation d'un dossier d'étude, cet enseignement optionnel d'EPS a pour objectifs de :

1. développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles activités physiques sportives et artistiques
2. faire comprendre que les APSA s'inscrivent dans des problématiques de société
3. faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études
4. sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une étude

En classe de seconde l'enseignement optionnel d'EPS implique l'élève dans :

- la pratique de trois APSA relevant de deux champs d'apprentissage différents.
- la réflexion sur l'un des thèmes d'étude choisis par les enseignants concrétisée soit par une production écrite, une présentation, un portfolio, l'animation d'une situation d'enseignement... qui doivent attester de connaissances liées au thème d'étude abordé